

DNB (Diplôme National du Brevet)/ DNB série professionnelle / CFG (Certificat de Formation Générale) session 2020

DNB (Diplôme National du Brevet) :

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, le ministre de l'éducation nationale a choisi d'aménager les épreuves des examens nationaux. Le mode d'obtention du DNB (Diplôme National du Brevet) s'en voit considérablement modifié. Pour cette session 2020, les élèves ne passeront pas les épreuves ponctuelles de français- mathématiques-histoire-géographie-sciences, initialement prévues les 29 et 30 juin 2020, ni l'épreuve « d'Oral du DNB ».

Ci-dessous, vous trouverez les nouvelles modalités d'obtention du DNB, informations transmises par le ministère de l'éducation nationale à ce jour:

- Les élèves seront évalués sur la base du livret scolaire et du niveau de maîtrise des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (qui représentait déjà 50% de la note finale du brevet).
- L'épreuve orale étant supprimée, les 100 points qui lui sont associés seront neutralisés. Le brevet sera donc calculé par rapport à un montant total de 700 points et non 800.
- Les éventuelles évaluations auxquelles les professeurs auraient procédé pendant le confinement ne compteront pas pour l'obtention du diplôme.
- Une fois ce livret finalisé après le conseil de classe du mois de juin, vous y aurez accès pendant quelques jours afin d'en prendre connaissance et d'échanger si nécessaire avec le chef d'établissement.

CFG (Certificat de Formation Générale) :

Pour les candidats scolaires, **l'épreuve orale est supprimée**. Le diplôme sera délivré cette année uniquement à partir de l'évaluation du niveau de maîtrise de chacune des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture selon l'échelle de référence du cycle 3.

Le CFG sera donc attribué cette année à tout candidat obtenant 120 points sur 240. Pour rappel le décompte s'effectue ainsi :

- 10 points si le candidat obtient le niveau 1 « Maîtrise insuffisante » ;
- 20 points s'il obtient le niveau 2 « Maîtrise fragile » ;
- 25 points s'il obtient le niveau 3 « Maîtrise satisfaisante » ;
- 30 points s'il obtient le niveau 4 « Très bonne maîtrise ».

Dès que nous aurons des précisions au sujet des examens nationaux (DNB, DNB série professionnelle, CFG), je ne manquerai pas de vous les communiquer.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous espérons que vous êtes ainsi que vos proches en bonne santé.

Bien cordialement

Le Principal-adjoint
J.BIGUENET